



LB

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au coeur du Bassin Potassique

Affiché le 08/02/2024
Retiré le

ARRETE N° 46/T/2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

- VU** les articles, L 2213-1 et L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants du Code de la Route,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** la demande de Monsieur Fernand DEGERT, Président de l'Association du Training Club Minier de Wittenheim, d'emprunter le chemin foncier dit « Mulhauserweg », les 16 et 17 mars 2024,

CONSIDERANT qu'en raison de l'organisation du concours canin IGP par l'Association Training Club Minier de Wittenheim, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation des véhicules sur le chemin foncier, pour des raisons de sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les véhicules des membres du jury du concours canin IGP, organisé par l'Association Training Club Minier de Wittenheim sont autorisés à circuler sur le chemin foncier dit « Mulhauserweg », les 16 et 17 mars 2024.

ARTICLE 2 : La vitesse de circulation des véhicules sera limitée à 20 km/h sur le chemin.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur Fernand DEGERT, Président de l'Association du Training Club Minier de Wittenheim – 26 rue Kielmann à 68110 ILLZACH, et une copie adressée à :

- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Commandant de Police - BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
- Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – cis.wittenheim@sdis68.fr.
- M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER
- Brigades Vertes – 92 rue du Mal de Lattre de Tassigny – 68630 SOULTZ



WITTENHEIM, le 6 février 2024

Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire


Ginette RENCK

